



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le territoire de la commune de MARSEILLE

En application du Code de l'Urbanisme, du code de l'Expropriation, et en exécution de l'arrêté n°2019-16 du 21 mars 2019 du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, il sera procédé, au profit de la SOLEAM, sur le territoire de la commune de Marseille, à l'ouverture d'une enquête préalable à l'utilité publique, en vue de l'Opération de Restauration Immobilière portant sur quinze immeubles au sein du périmètre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multisites Grand Centre-Ville Marseille.

A été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée, par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille: Monsieur Alain FONTANEL, expert Foncier et Immobilier, en activité.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés **pendant 18 jours consécutifs, du mardi 23 avril 2019 au vendredi 10 mai 2019 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur l'utilité publique de cette opération, sur ledit registre, aux lieux, jours et heures suivants: **Mairie de Marseille – Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat** (siège de l'enquête), 40, Rue Fauchier, 13002 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie précitée, siège de l'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur, se tiendra personnellement à cet effet au lieu précité, Mairie de Marseille – Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat, aux jours et heures suivants: **le mardi 23 avril 2019 de 9h00 à 12h00, le mardi 30 avril 2019 de 13h45 à 16h45, et le vendredi 10 mai 2019 de 13h45 à 16h45**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatifs à l'utilité publique de l'opération projetée, seront à l'issue de l'enquête tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, en Mairie de Marseille (DGUAH), ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le Site Internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'Administration.

Pourront être également consultés à la Préfecture, jusqu'à l'achèvement de la procédure, outre les conclusions du commissaire enquêteur, le dossier d'enquête, les documents ou observations déposés au cours de l'enquête publique et les réponses du maître d'ouvrage à ses observations.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes:

- La SOLEAM (Responsable du Projet)

Le Louvre et Paix – 49 La Canebière – CS80024 – 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04 88 91 91 91- Site Internet: www.soleam.net

- Mairie de Marseille (Siège de l'enquête)

Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DGUAH)

40 Rue Fauchier – 13002 Marseille. Tél: 04 91 55 22 00 – Site Internet: www.marseille.fr

- Préfecture des Bouches-du-Rhône

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

Bd Paul Peytral – 13282 Marseille Cedex 20

Tél: 04.84.35.40.00 – Site Internet: www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Fait à Marseille, le 25 MARS 2019

Pour le Préfet
Le chef de Bureau


Patrick PAYAN